

Réforme des retraites : encore beaucoup trop de zones d'ombre !

Le Haut-Commissaire à la réforme des retraites a fait, ce jour, un bilan d'étape de la concertation sur la réforme des retraites.

L'UNSA qui, depuis le mois d'avril a participé à toutes les réunions de concertation, prend acte que la répartition restera le pilier du nouveau système universel de retraite. Système qui verra les trimestres remplacés par un système à points et qui mettra fin aux 42 régimes actuellement en place.

Elle constate que, conformément à sa demande, l'âge de départ à la retraite à 62 ans ne sera pas remis en cause. Elle prend également acte que les revenus d'activités tout au long de la carrière jusqu'à 120.000 euros (y compris les primes pour les agents de la Fonction publique et les salariés des régimes spéciaux) seront pris en compte. Le HCRR annonce que, dans cette optique, le gouvernement ouvrira une concertation sur les carrières et les rémunérations dans la Fonction Publique.

L'UNSA se félicite que le Haut-Commissaire ait confirmé que cette réforme n'est pas financière (le système étant à l'équilibre) mais une réforme qui a pour objectif l'équité et la lisibilité pour les assurés.

Pour sa part, l'UNSA, qui milite pour une amélioration et une homogénéisation progressive de notre actuel système de retraite souvent complexe et parfois inégalitaire, n'était pas demandeuse d'une réforme systémique.

En tout état de cause, elle rappelle que, quel qu'en soit le fonctionnement, l'objectif d'un système de retraite doit être de garantir une pension décente, la moins éloignée possible du revenu d'activité. Dans ce cadre, l'UNSA demande que cette revendication soit concrètement traduite dans un hypothétique futur projet de loi.

La solidarité interne au système de retraite doit également continuer à s'exercer pour garantir un minimum vieillesse. Pour l'UNSA son niveau doit être porté au niveau du SMIC. Elle doit également compenser les inégalités, particulièrement celles touchant les femmes, la pénibilité au travail, les carrières incomplètes (notamment les périodes de précarité, de chômage ou de maladie) ou encore prendre en compte les carrières longues.

L'UNSA constate que, sur l'ensemble de ces sujets cruciaux, le Haut-Commissaire a confirmé que ces éléments seront pris en compte. Toutefois, lors de ce point d'étape, aucun chiffrage, ni aucun cas type n'ont été fournis. Il n'est donc pas possible à ce stade d'avoir une visibilité sur les effets concrets de ce changement de système et, par conséquent, sur la possibilité d'en corriger ou non les aspects pénalisants.

Alors qu'une 2nde phase de concertation va s'ouvrir dans les semaines à venir, l'UNSA estime qu'il est temps pour le gouvernement de sortir des grands principes.

Avant d'être une question de comptabilité, un système de retraite est d'abord une conception de la société. Face à la complexité de ce dossier à grande technicité, face à son caractère socialement très sensible et donc particulièrement anxigène, il faut que le gouvernement dévoile ses intentions.

Organisation réformiste, l'UNSA n'a pas peur de la discussion. Encore faut-il désormais que l'on sorte des zones d'ombre et que soit pris le temps nécessaire à la concertation.

L'UNSA jugera sur pièces, au regard de la réalité des droits qui seront ou non garantis et du niveau de justice sociale atteint. Elle assumera en conséquence ses responsabilités devant ses mandants.

Un « Pacte » déséquilibré

Les inquiétudes et les réserves formulées par l'UNSA tout au long du débat législatif sur Le projet de loi « Plan d'accompagnement pour la croissance et la transformation des entreprises » (PACTE) sont confirmées dans le texte voté le 9 octobre par l'Assemblée nationale en première lecture.

Pour l'UNSA, ce texte à multiples tiroirs n'est, en effet, pas équilibré entre les intérêts de l'entreprise et ceux des salariés.

Même si l'UNSA partage la volonté de faciliter l'investissement et l'innovation des petites entreprises dont le rôle est majeur dans la création d'emplois, la loi est trop timide sur la question de la participation des salariés à la gouvernance et pose problème sur les questions des seuils et des privatisations d'actifs publics.

L'UNSA regrette notamment que la représentation des salariés au sein des conseils d'administration soit en retrait par rapport au rapport Notat-Senard : deux représentants salariés seulement à partir de 8 administrateurs non-salariés.

Elle déplore la trop faible avancée sur la transparence des rémunérations, avec le choix de la rémunération médiane préférée à l'affichage en quartiles qui aurait permis une mesure plus fine avec un niveau de salaire moyen par seuil de 25% .

L'UNSA salue l'objectif d'un meilleur partage de la valeur au sein de l'entreprise par l'extension de l'épargne salariale mais s'inquiète de l'impact de la suppression du forfait social sur les comptes de la Sécurité sociale et ne souhaite pas que cette forme d'intéressement soit opposable aux augmentations salariales.

Le relèvement des seuils sur les obligations réglementaires (local de restauration, règlement intérieur...) ainsi que le gel durant cinq années du seuil d'effectif sont par ailleurs de mauvaises nouvelles pour les salariés des PME-TPE.

L'UNSA favorable à l'instauration du fonds de 10 milliards pour l'industrie et l'innovation reste, par contre, opposée à son financement par la privatisation des Aéroports de Paris (ADP), de la Française des Jeux et par la baisse de participation dans ENGIE.

Au vu notamment du contexte environnemental, l'abandon de deux entreprises publiques dans les secteurs du transport et de l'énergie sont un non-sens stratégique pour la France.

L'UNSA et ses syndicats seront, d'autre part, très attentifs au respect des droits et statuts des personnels concernés.

Plus largement, l'amorce de redéfinition de l'objet social de l'entreprise inscrite dans la loi devra être suivie dans sa mise en application concrète.

Pour l'UNSA, la Responsabilité sociale de l'entreprise et son devoir éthique, la place du salarié sont, en effet, dans un contexte économique difficile, des enjeux majeurs encore trop légèrement esquissés dans cette loi PACTE.

Fonction publique : Le rendez-vous salarial du 17 octobre doit être utile !

UNSA Fonction Publique portera la nécessité d'une mesure de revalorisation du pouvoir d'achat pour tous les agents publics lors de la réunion de suivi du rendez-vous salarial prévu le 17 octobre à 17h00.

Alors que l'inflation est en hausse (+2,3%) sur un an, alors que les salaires sont en hausse dans de nombreuses entreprises (exemple hausse du SMIC de 1,24 %, hausse de près de 2% dans de nombreuses entreprises que le gel de la valeur du point d'indice porte déjà sur 2017 et 2018, l'UNSA Fonction Publique réaffirme la nécessité d'une mesure générale de revalorisation de tous les agents publics (fonctionnaires comme contractuels).

Voir les infographies de l'UNSA Fonction Publique : <https://www.unsa-fp.org/?J-agis-avec-l-UNSA>

L'UNSA Retraités mobilisée

L'UNSA Retraités appelle les retraité-e-s à se mobiliser le 18 octobre dans tous les départements et régions pour exprimer leur mécontentement face aux mesures gouvernementales prises à leur rencontre : augmentation de la CSG de 1,7 point sans compensation et désindexation des pensions.

En Île-de-France le rassemblement est prévu à 14H30 place de l'Opéra à Paris.

Contact : Jean-Marc Schaeffer – 06 22 86 27 42

Luc Bérille aux côtés des équipes syndicales de Cherbourg

Le 12 octobre, le Secrétaire Général de l'UNSA, Luc Bérille, a répondu avec Guillaume Trichard, Secrétaire Général de l'UFIC-UNSA, à l'invitation de l'UD UNSA de la Manche.

Ce déplacement a permis de rencontrer les militants UNSA, tout particulièrement ceux de Naval Groupe, d'Orano et de la Fonction publique en pleine campagne électorale, et d'échanger avec eux sur les sujets d'actualité, notamment la réforme des retraites. La journée s'est conclue par un entretien avec la presse locale.

Conférence UNSA : les RPS (Risques psychosociaux) dans la Fonction publique

A suivre aussi sur la page Facebook de l'UNSA

"Pour agir, il faut comprendre !"

Jeudi 18 octobre 2018 de 14H15 à 17H

Salle festive Nantes-Erdre

251 route de Saint-Joseph- Nantes

Avec l'intervention de :

Michel Debout, Médecin, spécialiste de la prévention du suicide et des souffrances au Travail

En présence de :

Frédéric Marchand, Sylvie Ménage, Secrétaires nationaux de l'UNSA Fonction publique

Suivez en direct la conférence sur les Risques Psychosociaux (RPS) dans la Fonction publique sur la page Facebook de l'UNSA en cliquant ici ou en copiant cette adresse dans votre navigateur :

<https://www.facebook.com/Syndicat.UNSA/>

Avec le soutien de :

UP - MGEN - MNT - ORSEU

Rappel : « Bien démarrer son CSE »

Vous êtes déjà élu-e d'un CSE ou vous êtes candidat-e ?

L'UNSA CONSEILS et le CEFU vous proposent une journée pour réussir la mise en place du CSE dans votre entreprise : Fonctionnement, règlement intérieur, gestion des budgets, dévolution des biens, transferts des contrats.

Experts, avocats, élus vous informeront et répondront à vos questions.
Et nous vous réservons aussi quelques surprises...

**Le programme définitif avec les intervenants est en cours de finalisation.
Réservez votre journée et inscrivez-vous (lien inscription)**

Date : le **20 novembre de 9h30 à 17h30**

Lieu : **Salle Eugène Hénaff - Annexe Varlin de la Bourse du Travail**
29 boulevard du Temple 75003 Paris (Métro République)

Capacité : 300 personnes

Qui ? **Elu-es et candidat-es au CSE**

Prix : 400 euros TTC (repas compris). Possibilité de financement sur le budget de fonctionnement CE/CSE pour les élu-es.

1 participant payant = 1 participant gratuit

Payant ou gratuit, dans les deux cas, inscrivez-vous !

Participants payants (prise en charge CE ou syndical) : <https://unsa.ts-applirh.com/ModuleWebUNSA/Modules/planningaction/unsa.php?info=2018-11040&year=2018>

Attention ! : S'inscrire avant le 19 octobre pour bénéficier du congé syndical !

Participants gratuits (toutes les personnes qui ne peuvent pas bénéficier d'une prise en charge) :

<https://unsa.ts-applirh.com/ModuleWebUNSA/Modules/planningaction/unsa.php?info=2018-11041&year=2018>

Il reste des places gratuites !